

DÉMOCRATIE EN SANTÉ

**Vous souhaitez faire entendre votre voix ?
Devenez membre de votre conférence régionale
de la santé et de l'autonomie (CRSA) !**

Depuis 2009, les **CRSA** contribuent, par leurs avis, à la définition et à la mise en œuvre des politiques régionales de santé. Leur composition très large ainsi que leurs missions couvrant aussi bien la santé publique, l'offre de soins que le médico-social, en font une instance de démocratie en santé incontournable dans chaque région. Ainsi, la **CRSA** peut formuler des propositions, émettre des avis publics, organiser des débats publics.



**Dans chaque région,
la CRSA est un lieu privilégié
de concertation, d'expression,
et de débat pour faire valoir
les priorités en matière de politique
de santé et d'autonomie.**

BIENTÔT UN NOUVEAU MANDAT :

**une opportunité pour défendre
les usagers et faire entendre sa voix**

La gestion de la crise liée au Covid-19 n'a pas permis de donner à la démocratie en santé toute la place qu'elle devait avoir.

En réponse à ce constat, la mesure 32 retenue dans le cadre du Ségur de la santé prévoit un renforcement de l'instance qui incarne la démocratie en santé au niveau régional, à savoir la CRSA.

Ce renforcement intervient à 3 niveaux :

- un rôle élargi puisque la CRSA sera consultée à l'avenir sur la politique de réduction des inégalités en santé dans la région, les orientations de la politique d'investissement régionale, les orientations du fonds d'intervention régional (FIR), principal outil financier par lequel l'agence régionale de santé (ARS) peut porter des projets au niveau local
- des moyens d'action renforcés avec le principe d'une « enveloppe » identifiée en début d'année
- l'inscription dans le code de la santé du rôle de la CRSA en période de crise sanitaire.

LE TÉMOIGNAGE

d'un représentant des usagers



Christian Brun,
représentant des usagers
de la CRSA d'Auvergne-
Rhône-Alpes, devenu
président de la CRSA

Vous êtes engagé de longue date pour une meilleure prise en compte et un renforcement des droits des usagers. Comment la CRSA vous a-t-elle permis de porter ces droits ?

Je pense que pour cela, il faut distinguer 2 niveaux de plaidoyer. L'un des intérêts majeurs de la CRSA est de réunir au sein d'une même assemblée tous les acteurs, partenaires et bénéficiaires du système de santé, répartis en 8 collèges. Cela nous permet dans un premier niveau d'informer, échanger, débattre et convaincre les représentants des autres collèges du sérieux et de l'importance de nos demandes et réclamations, puis de les faire approuver par la conférence. La revendication ainsi partagée, établie sur une base la plupart du temps consensuelle n'en devient que plus audible, solide et représentative de la société et de ses aspirations en terme de santé. Dans un deuxième temps, celles-ci peuvent alors être portées avec force et conviction par la conférence auprès des instances de décision, de contrôle et de régulation comme l'ARS avec toute la légitimité et l'expertise que lui confèrent sa composition et ses compétences. Et puis notre action va pouvoir encore s'étoffer et gagner en efficacité car de nouvelles thématiques vont être soumises à consultation et les modalités de fonctionnement de la CRSA, notamment budgétaires, vont évoluer avec le futur décret qui sera prochainement publié.

“
*La satisfaction
de pouvoir contribuer,
avec altruisme,
à l'amélioration du système
de santé en région au
bénéfice de tous et
de chacun est bien
réelle*”

Les modalités de fonctionnement vont évoluer avec le futur décret qui sera prochainement publié. Selon-vous, ces évolutions vont-elles favoriser la prise en compte de la parole des usagers au sein de la CRSA ?

Conséquence de la mesure 32 du Ségur de la santé, ce nouveau décret était attendu ! Et même s'il ne répond pas à toutes nos interrogations et reste encore perfectible – comme nous l'avons d'ailleurs écrit dans l'avis de la CRSA d'Auvergne-Rhône-Alpes – il va dans le sens souhaité d'une meilleure prise en compte de la démocratie en santé et permettra d'améliorer le cadre réglementaire du fonctionnement des CRSA. Ces évolutions ne concernent pas à proprement parler les usagers ni la prise en compte de leur parole : elles ont un caractère beaucoup plus global. Pour autant, en enrichissant sa composition notamment par la présence de représentants des dispositifs d'appui à la coordination, des communautés professionnelles territoriales de santé et de tous les conseils territoriaux de santé du ressort de l'agence, le décret favorise l'ancrage territorial des CRSA, gage d'une analyse et d'une expertise au plus près des besoins des personnes et d'une mise en œuvre de mesures adaptées aux contextes locaux.

Conseillez-vous de devenir membre de la CRSA pour défendre les droits des usagers ?

Bien évidemment ! Même si on peut parfois avoir l'impression que cela demande beaucoup de travail et d'investissement personnel pour un résultat pas toujours à la hauteur de nos souhaits... Malgré tout, la balance est très largement positive : la satisfaction de pouvoir contribuer, avec altruisme, à l'amélioration du système de santé en région au bénéfice de tous et de chacun est bien réelle, les avancées pour les usagers nombreuses et concrètes grâce aux avis émis et aux propositions élaborées par la conférence. L'intérêt réside également dans l'opportunité de frotter ses idées et ses convictions à celles des autres membres de la conférence, les faire évoluer, bousculer ses certitudes. Au-delà des seuls usagers, je pense que ce plaisir est partagé par toutes celles et tous ceux qui ont la volonté de faire progresser collectivement l'organisation et la qualité de notre système de santé par un débat constructif, non partisan, respectueux des personnes et des idées de chacun.

LE TÉMOIGNAGE d'un président de CRSA

Jean-Pierre Burnier, président de la CRSA d'Île-de-France

Quel bilan tirez-vous de votre expérience de président de CRSA ?



J'ai assuré durant presque 7 années la présidence de la CRSA d'Île-de-France, région jeune, riche, diverse mais profondément marquée par les inégalités sociales et territoriales de santé. Au terme de ce mandat, je considère que la CRSA a su prouver son utilité sociale et ne regrette pas mon engagement. Depuis près de 20 ans, la démocratie en santé a significativement progressé dans notre pays. Structurée, renforcée par 3 lois successives, elle permet aux citoyens, usagers et aux acteurs du système de santé d'être informés, consultés et de peser sur les décisions publiques. Le périmètre de ses interventions s'est aussi élargi puisqu'il englobe le champ du sanitaire, du social, du médico-social mais aussi celui de la prévention, de la promotion et de l'éducation en santé. Quels que soient nos parcours personnels nous pouvons tous être concernés par les questions de santé et donc être acteur de la démocratie en santé en devenant membre des institutions qui l'incarnent et assurent sa visibilité auprès de nos concitoyens. J'ajoute que grâce à la diversité de sa composition, à l'expérience et aux savoirs de ses membres, à la variété des sujets dont elle traite, la CRSA est un lieu de travail permettant de fructueux échanges, la production de publications constructives (avis) facilitées par une acculturation commune qui s'est progressivement développée entre ses membres avec une vision partagée globale sur le système de santé et sur ses finalités.

La CRSA a-t-elle pu faire entendre sa voix ces derniers mois ?

La crise de l'épidémie de la covid-19 où nous nous trouvons encore se caractérise par l'incertitude et par sa durée. Elle éprouve durement nos pratiques sociales (travail, déplacements, loisirs, vie familiale) Après une période (première vague de

l'épidémie) marquée par la sidération et par l'urgence, où les CRSA tout comme les autres instances de démocratie en santé ne furent que très peu sollicitées, le contact avec les ARS fut par la suite heureusement rétabli et le fonctionnement des instances restauré. Une des leçons de cette crise est la nécessité de bâtir une réponse efficace, solidaire, démocratique fondée sur la mobilisation des savoirs et l'expérience des corps intermédiaires, notamment des associations, des organisations (d'usagers, d'élus territoriaux de professionnels et d'acteurs de la santé) regroupés dans les CRSA. Leur contribution est une chance et non un risque pour les pouvoirs publics, surtout lorsque leurs décisions touchent intimement aux libertés et au mode de vie de nos concitoyens. Les CRSA ont su durant cette période difficile, maintenir leur mobilisation, se sont montrées actives, réactives utiles, en aidant à l'acceptabilité sociale de certaines de ces mesures. Un décret ministériel en cours d'élaboration suite aux accords du Ségur de la santé devrait confirmer et développer leur rôle.

Avez-vous une belle expérience à partager de ce dernier mandat ?

J'en ai de nombreuses mais je retiendrai volontiers notre participation annuelle aux cérémonies de remise des labels droits des usagers. Chaque année, le ministère de la santé organise ce concours qui vise à valoriser et à faire connaître des expériences exemplaires et des projets innovants menés dans notre région Île-de-France par les acteurs des secteurs sanitaire, social, médico-social et associatif. Chaque année avec notre commission spécialisée droits des usagers (CSDU) nous repérons, analysons et sélectionnons une quinzaine de projets. Ces projets issus d'initiatives de terrain sont très souvent innovants, concrets et facilement reproductibles. En 2021 par exemple, le concours permettra de mettre en valeur des initiatives prises par les acteurs locaux pour préserver les droits individuels et collectifs des personnes et de leur famille malgré les circonstances sanitaires exceptionnelles et l'application de mesures contraignantes prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie. La remise des diplômes des labels est toujours l'occasion d'une manifestation fort sympathique, animée et riche de rencontres avec des acteurs souvent discrets mais efficaces et engagés activement dans leur établissement.

“ *La CRSA permet aux citoyens, usagers et aux acteurs du système de santé d'être informés, consultés et de peser sur les décisions publiques* ”

COMMENT DEVENIR membre de la CRSA ?

Vous pouvez notamment devenir **membre de la CRSA** si vous êtes :

- élu d'une collectivité locale
- usager, membre d'une association d'utilisateurs
- membre d'une organisation syndicale ou d'employeurs
- professionnel de santé (via les URPS ou l'ordre des médecins par exemple)
- en tant que « personnalité qualifiée »

...

Où puis-je me renseigner si je suis intéressé ?

- sur le site de votre ARS : www.ars.sante.fr (cliquer sur la carte et la région)
- en contactant le secrétariat général des ministères sociaux : 01 40 56 52 59

